

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 370

11 février 2012

### SOMMAIRE

1-Days, S.à.r.l. ....	17750	Logitrans Europ S.A. ....	17715
Apparatur Verfahren S.A. ....	17714	Median Kliniken S.à r.l. ....	17751
Auriga Investors ....	17721	Mezzanine Finance Europe S.A. ....	17750
AZ Multi Asset ....	17721	Mive S.à r.l. ....	17723
Carat (Lux) SICAV ....	17716	Orcade S.A. ....	17720
Carma S.A. ....	17742	OT Luxembourg 0 & CY S.C.A. ....	17753
Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch ...	17722	Picamar Services S.A. ....	17714
Cypres S.A., SPF ....	17715	Private Trust Management Company S.à r.l. ....	17718
Eurolux Properties S.A. ....	17750	PW Lux 1 S.A. ....	17756
Family Private Fund Management Compa- ny S.à.r.l. ....	17718	Société de Gestion, de Conseils et de Ser- vices S.à r.l. ....	17757
Ferrum Fund Management Company S.à r.l. ....	17718	Société Hôtelière de la Pétrusse S.A. ....	17752
Ferrum Pension Management S. à r.l. ....	17718	Société Hôtelière de la Pétrusse S.A. ....	17752
Financière du Cazeau S.A., SPF ....	17717	Sogefinlux S.A. ....	17753
Fonds Direkt Sicav ....	17716	Sport Concept S.A. ....	17757
Grove Holding ....	17752	Sture Finance S.A. ....	17729
GSI - Grupo Sousa International S.à r.l. ..	17751	Supreme S.A. ....	17758
HECF Edmund S.à r.l. ....	17750	Tension II AcquiCo S.à r.l. ....	17759
HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l. ....	17751	Thunderbird Holdings S.à r.l. ....	17759
Hefesto S.A. ....	17714	T.I.L. Trans Ideal Lux S.à r.l. ....	17758
HFB Investissements S.A. ....	17717	Tybalt Investments S.à r.l. ....	17760
Hidari Holding S.A. SPF ....	17759	Unleveraged European ABS S.A. ....	17757
Ibralux Holdings 2 S.A. ....	17753	Valoris 2 ....	17756
Institutional Trust Management Company S.à r.l. ....	17718	Verte S.A., SPF ....	17715
		Zimmer Luxembourg II S.à r.l. ....	17739

**Hefesto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 69.952.

All Shareholders and Bondholders are hereby convened to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

which is going to be extraordinarily held at the registered office in Luxembourg, on *March 2<sup>nd</sup>, 2012* at 10.00 a.m.

*Agenda:*

1. reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
2. presentation and approval of the annual accounts as at December 31<sup>st</sup>, 2009 and as at December 31<sup>st</sup>, 2010, allocation of results;
3. resolution to be made with respect to Article 100 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended;
4. resignation of the Director Mr. Jean BODONI into the Board of Directors and discharge for his mandate;
5. appointment of a new director into the Board of Director, Mr. Giacomo DI BARI;
6. discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
7. miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2012019201/1017/20.

---

**Apparatur Verfahren S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.420.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> mars 2012* à 10:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012020227/795/15.

---

**Picamar Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *2 mars 2012* à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012020228/795/17.

---

**Verte S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.358.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mars 2012 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012020229/795/15.

---

**Logitrans Europ S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 88.638.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le 20 février 2012 à 16h00 au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Présentation du rapport intermédiaire du liquidateur relatif à l'exercice clôturé au 30 juin 2011.
- Présentation du bilan arrêté au 30 juin 2011 et du compte de profits et pertes y relatif.
- Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

*Le Liquidateur.*

Référence de publication: 2012015112/17.

---

**Cypres S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 46.088.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 23 février 2012 à 15.00 heures au 50 Avenue Kennedy Luxembourg avec pour

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2011 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012015692/755/18.

---

**Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 73.244.

Die Aktionäre der CARAT (LUX) SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 21. Februar 2012 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2011 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2011 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der CARAT (LUX) SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025, Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Luxembourg, im Februar 2012.

*Der Verwaltungsrat .*

Référence de publication: 2012016284/755/29.

---

**Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.709.

Die Aktionäre der Fonds Direkt Sicav werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 22. Februar 2012 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2011 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2011 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Fonds Direkt Sicav (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4506 oder unter eMail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Luxembourg, im Februar 2012.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2012016290/755/29.

---

**HFB Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.740.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 21 février 2012 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012016287/795/18.

---

**Financière du Cazeau S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.483.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 21 février 2012 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2011.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012017009/1023/17.

---

**Institutional Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 128.987.

**Family Private Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 130.047.

**Ferrum Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 108.559.

**Ferrum Pension Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 122.594.

**Private Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 123.203.

—  
PROJET DE FUSION

Im Jahr zweitausendzwoölf, am einunddreißigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

a) Institutional Trust Management Company S.à r.l., eine am 23. Mai 2007 in Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und mit Sitz in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 128.987 ("Institutional Trust Management Company S.à r.l."),

vertreten durch Anika Ratzmann, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt durch die Institutional Trust Management Company S.à r.l. mit Datum vom 16. Januar 2012; die Vollmachtsurkunde, welche jeweils von der erschienenen Person und dem beglaubigenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

und

b) Family Private Fund Management Company S.à r.l., eine am 10. Juli 2007 in Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und mit Sitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 130.047 („Family Private Fund Management Company S.à r.l."),

vertreten durch Anika Ratzmann, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt durch die Family Private Fund Management Company S.à r.l. mit Datum vom 16. Januar 2012; die Vollmachtsurkunde, welche jeweils von der erschienenen Person und dem beglaubigenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

und

c) Ferrum Fund Management Company S.à r.l., eine am 10. Juni 2005 in Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und mit Sitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 108.559 („Ferrum Fund Management Company S.à r.l."),

vertreten durch Anika Ratzmann, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt durch die Ferrum Fund Management Company S.à r.l. mit Datum vom 16. Januar 2012; die Vollmachtsurkunde, welche jeweils von der erschienenen Person und dem beglaubigenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

und

d) Ferrum Pension Management S.à r.l., eine am 11. Dezember 2006 in Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und mit Sitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 122.594 („Ferrum Pension Management S.à r.l."),

vertreten durch Anika Ratzmann, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt durch die Ferrum Pension Management S.à r.l. mit Datum vom 16. Januar 2012; die Vollmachtsurkunde, welche jeweils von der erschienenen Person und dem beglaubigenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

und

e) Private Trust Management Company S.à r.l., eine am 22. Dezember 2006 in Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und mit Sitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 123.203 („Private Trust Management Company S.à r.l.“),

vertreten durch Anika Ratzmann, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt durch die Private Trust Management Company S.à r.l. mit Datum vom 16. Januar 2012; die Vollmachtsurkunde, welche jeweils von der erschienenen Person und dem beglaubigenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vorgenannten erschienenen Personen haben in ihrer vorgenannten Eigenschaft den Notar ersucht, ihre Erklärungen und Stellungnahmen wie folgt zu beurkunden:

### **Verschmelzungsplan**

Zwischen:

a) Institutional Trust Management Company S.à r.l., eine am 23. Mai 2007 in Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 128.987 („Institutional Trust Management Company S.à r.l.“)

und

b) Family Private Fund Management Company S.à r.l., eine am 10. Juli 2007 in Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 130.047 („Family Private Fund Management Company S.à r.l.“)

und

c) Ferrum Fund Management Company S.à r.l., eine am 10. Juni 2005 in Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 108.559 („Ferrum Fund Management Company S.à r.l.“)

und

d) Ferrum Pension Management S.à r.l., eine am 11. Dezember 2006 in Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 122.594 („Ferrum Pension Management S.à r.l.“)

und

e) Private Trust Management Company S.à r.l., eine am 22. Dezember 2006 in Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 123.203 („Private Trust Management Company S.à r.l.“).

1. Alleiniger Gesellschafter der vorbenannten Gesellschaften ist jeweils die Feri Finance AG für Finanzplanung und Research, mit Gesellschaftssitz in Haus am Park, Rathausplatz 8-10, D-61348 Bad Homburg, Deutschland (der „Alleinige Gesellschafter“).

2. Vorbehaltlich der Genehmigung durch den Alleinigen Gesellschafter wird die Institutional Trust Management Company S.à r.l., die Family Private Fund Management Company S.à r.l., die Ferrum Fund Management Company S.à r.l., die Ferrum Pension Management S.à r.l. und die Private Trust Management Company S.à r.l. gemäß den Artikeln 261 bis 276 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung verschmelzend aufnehmen.

Sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Family Private Fund Management Company S.à r.l., der Ferrum Fund Management Company S.à r.l., der Ferrum Pension Management S.à r.l. und der Private Trust Management Company S.à r.l. werden mit Wirksamwerden der Verschmelzung zu Buchwerten an die Institutional Trust Management Company S.à r.l. übertragen.

Nach Durchführung dieser Übertragung werden die Family Private Fund Management Company S.à r.l., die Ferrum Fund Management Company S.à r.l., die Ferrum Pension Management S.à r.l. und die Private Trust Management Company S.à r.l. ohne Abwicklung aufgelöst.

3. Das Gesellschaftskapital der Institutional Trust Management Company S.à r.l. wird im Zuge der Verschmelzung nicht verändert. Somit werden keine neuen Gesellschaftsanteile an der Institutional Trust Management Company S.à r.l. ausgegeben und es findet kein Umtausch von Gesellschaftsanteilen der Family Private Fund Management Company S.à r.l., der Ferrum Fund Management Company S.à r.l., der Ferrum Pension Management S.à r.l. und der Private Trust Management Company S.à r.l. in Gesellschaftsanteile der Institutional Trust Management Company S.à r.l. statt. Der Alleinige Gesellschafter erhält keine Ausgleichszahlung. Der Unterschiedsbetrag zwischen Aktiva und Passiva der Family Private Fund Management Company S.à r.l., der Ferrum Fund Management Company S.à r.l., der Ferrum Pension Management S.à r.l. und der Private Trust Management Company S.à r.l. wird als ein Fusionsagio behandelt und in eine entsprechende Rücklage der Institutional Trust Management Company S.à r.l. eingestellt.

4. Es existieren keine speziellen Rechte für bestimmte Gesellschaftsanteile und auch keine speziellen Vorteile, die den Wirtschaftsprüfern (sofern einschlägig) und/oder den Geschäftsführerratsmitgliedern und/oder dem gesetzlichen Abschlussprüfer (sofern einschlägig) der Gesellschaften, im Zusammenhang mit ihren Funktionen im Rahmen der vorliegenden Verschmelzung, gewährt werden.

5. Die Verschmelzung wird auf Grundlage der jeweils zum 31. Dezember 2011 erstellten Konten der Family Private Fund Management Company S.à r.l., der Ferrum Fund Management Company S.à r.l., der Ferrum Pension Management S.à r.l., der Private Trust Management Company S.à r.l. und der Institutional Trust Management Company S.à r.l. durchgeführt.

Gemäß Artikel 261 (2) e) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung gelten mit Datum vom 1. Januar 2012 alle Geschäftstätigkeiten der Family Private Fund Management Company S.à r.l., der Ferrum Fund Management Company S.à r.l., der Ferrum Pension Management S.à r.l. und der Private Trust Management Company S.à r.l. buchhalterisch als Geschäftstätigkeiten der Institutional Trust Management Company S.à r.l.

6. Die Family Private Fund Management Company S.à r.l., die Ferrum Fund Management Company S.à r.l., die Ferrum Pension Management S.à r.l. und die Private Trust Management Company S.à r.l. sollen der Institutional Trust Management Company S.à r.l. mit Wirksamwerden der Verschmelzung sämtliche Unterlagen übergeben. Diese Unterlagen sollen während der gesetzlich vorgeschriebenen Dauer am Sitz der Institutional Trust Management Company S.à r.l. verwahrt werden.

7. Der Alleinige Gesellschafter hat das Recht, für einen Zeitraum von einem Monat, beginnend ab der Veröffentlichung dieses Verschmelzungsplanes im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, die unter Artikel 267 (1) a), b), c) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung aufgeführten Dokumente am jeweiligen Geschäftssitz der Gesellschaften einzusehen.

#### Erklärung

Gemäß Artikel 271 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung beglaubigt der unterzeichnende Notar die Rechtmäßigkeit des vorliegenden Verschmelzungsplans.

Im Vertrauen darauf beurkundet der unterzeichnete Notar zum Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Dokuments gegenüber den erschienenen Personen, die dem Notar hinsichtlich Nachname, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt sind, haben dieselben zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. RATZMANN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> février 2012. Relation: LAC/2012/5005. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Hinterlegung beim Gesellschafts- und Handelsregister erteilt.

Luxemburg, den 2. Februar 2012.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2012019232/150.

(120023481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

#### **Orcade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.410.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 21 février 2012 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012017011/1023/18.



## AZ Multi Asset, Fonds Commun de Placement.

### RECTIFICATIF

Il y a lieu de corriger comme suit la publication ainsi que son entête, dans le Mémorial C n° 1796 du 6 août 2011, page 86200:

1) au lieu de: «Le règlement de gestion de AZ Fund Management S.A. établi le 1<sup>er</sup> juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»,

lire: «Le règlement de gestion établi le 1<sup>er</sup> juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

2) au lieu de: «AZ FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, L-2163, 35, avenue Monterey R.C.S. Luxembourg B 73.617.»,

lire: «AZ Mmulti Asset, Fonds commun de placement.»

Il y a lieu de corriger pareillement le nom de la société dans le sommaire dudit Mémorial, à la page 86161.

Référence de publication: 2012019758/15.

## Auriga Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.816.

### *Constat de fusion de compartiments du 17 janvier 2012*

In the year two thousand and twelwe, on the seventeenth day of January.

Before Us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared Mrs. Viviane de Moreau d'Andoy, Advisor, residing professionally in Luxembourg

in its capacity of special agent of the board of directors of the company "AURIGA INVESTORS" (the "Company"), Société d'Investissement à Capital Variable, established and having its registered office in L-2180 Luxembourg, 5 rue Jean Monnet, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148816, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on October 20<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2198 of November 11<sup>th</sup>, 2009, page 105462.

in virtue of circular resolutions of the board of directors of the Company dated October 24<sup>th</sup>, 2011 (such circular resolutions to be registered together with the present deed).

The appearing party represented as set forth has given the undersigned notary evidence of the following:

- That the board of directors of the Company has decided on October 24<sup>th</sup>, 2011, the merger of several sub-funds within the Company (the "Merger") as defined in Article 1 (20) a) of the 2010 Law and pursuant to article 24 of its articles of incorporation and article 66 of the 2010 Law;

- That the sub-funds involved in the Merger are the following: Auriga Investors - Global Bond (the "Absorbed Sub-Fund") to be merged with Auriga Investors - M2T Multi-Strategy (the "Absorbing Sub-Fund") by way of a merger by absorption;

- That after the authorisation of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF") notice to shareholders of the Merging Sub-Funds in accordance with article 72 of the 2010 Law has been provided on October 28<sup>th</sup>, 2011, granting the right for a period of at least thirty days (i.e. November 28<sup>th</sup>, 2011) during which the shareholders of the Absorbed Sub-Fund and of the Absorbing Sub-Fund may request the redemption or conversion of their shares, free of charge;

- That after a period of five (5) business days following the end of the notice period, the exchange ratio applicable for the Merger has been calculated;

- That pursuant to the Terms of Merger dated October 24<sup>th</sup>, 2011, the Merger has become effective and final between the Merging Sub-Funds and vis-à-vis third parties on December 6<sup>th</sup>, 2011;

- That as a result of the Merger and in consideration for the transfer of the assets and liabilities of the Absorbed Sub-Fund to the Absorbing Sub-Fund:

(i) all newly issued shares of the Absorbing Sub-Fund have been received by the shareholders of the Absorbed Sub-Fund in proportion to the shares held in the Absorbed Sub-Fund and

(ii) all shares of the Absorbed Sub-Fund have been automatically cancelled and

(iii) the shareholders of the Absorbed Sub-Fund at the date of December 6<sup>th</sup>, 2011 have become the shareholders of the shares of the Absorbing Sub-Fund and

(iv) the Absorbed Sub-Fund ceased to exist.

In accordance with the law dated December 17<sup>th</sup>, 2010 on undertakings for collective investments (the "2010 Law") and in particular in reference of article 66, the appearing party represented as set forth has requested the undersigned notary to record for the Absorbed Sub-Fund the effective date of the Merger.

In the light of the above, the effective and final date of Merger between the Absorbed Sub-Fund and vis-à-vis third parties can be recorded as being the December 6<sup>th</sup>, 2011.

#### *Expenses*

The expenses which shall be borne by the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is only worded in English, in accordance of the 2010 Law; on request of the same appearing persons, the present deed will only be worded in English text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, surnames, civil status and residence, signed together with us, the notary, the present original deed.

/Signé/ V. DE MOREAU D'ANDROY, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert le 20 janvier 2012, Relation : RED/2012/161. - Reçu 75,00 euros.

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH*

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 janvier 2012.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX

*notaire*

Référence de publication: 2012020230/62.

### **Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.862.

#### **OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

##### *Extrait*

Il résulte des résolutions de l'Administrateur de Cilanco sp. z.o.o., société dont le siège social se situe au Pl. Pilsudskiego 1, 00-078 Varsovie, Pologne, et qui est inscrite à la Cour d'Enregistrement National (KRS) de Pologne sous le numéro 399444, que la décision a été prise, en date du 15 décembre 2011, d'ouvrir une succursale à Luxembourg sous le nom de "Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch".

##### *Informations concernant la succursale*

- Dénomination sociale: Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch
- Adresse: 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Luxembourg
- Activités:
  - \* L'accords de prêts à d'autres compagnies du groupe, -incluant la couverture d'opérations en devises étrangères;
  - \* L'investissement de liquidités avec les banques;
  - \* La surveillance et le contrôle des transactions monétaires du groupe;
  - \* L'acquisition de participations, intérêts et parts de toute forme et la gestion de tels participations, intérêts ou parts.
- Représentant permanent de la succursale et ses pouvoirs:

Mr Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Luxembourg.

En sa qualité de représentant légal de la succursale, Mr Jacob Mudde, susmentionné, est autorisé, par sa seule signature,

- A représenter la succursale de la Société au Luxembourg dans les limites de l'activité de la succursale;
- A représenter la succursale au Luxembourg dans les relations avec les tiers et dans les procédures judiciaires;
- A accepter au Luxembourg, au nom de la succursale, les significations et les avertissements requis pour la succursale;
- A ouvrir, gérer et fermer les comptes bancaires au nom de la succursale, nommer et démettre des signataires pour faire fonctionner les comptes bancaires, nécessaire à la conduite des opérations de la succursale;
- A conserver les employés requis pour la poursuite des affaires et l'administration de la succursale;
- A contracter tout service additionnel de gestion, d'administration ou autre, requis par la succursale pour tenir ses obligations légales et ses affaires quotidiennes,
- A tenir un rapport écrit des comptes de la succursale, incluant la préparation des rapports de la direction.

*Informations concernant la société polonaise*

- Dénomination sociale: Cilanco sp. z o.o.
- Forme sociale: Limited liability Company
- Adresse: Pl. Pilsudskiego 1, 00-078 Varsovie, Pologne
- Numéro d'immatriculation: 399444 auprès de la Cour d'Enregistrement National (KRS) de Pologne
- Personne ayant le pouvoir d'engager la société envers les tiers par sa seule signature:  
Fadi Freiha, né le 22 septembre 1972 à Beyrouth, en Liban, et domicilié Ajaltoun, Teilet Al-Assafir, INDEVCO Bldg., Keserouan, Liban.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Pour extrait conforme  
Jacob Mudde

Référence de publication: 2012004745/46.

(120002692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

**Mive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.885.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AIM Services S.à r.l., having its registered office at L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme (RCS Luxembourg B 74676), here represented by Mrs Antonella GRAZIANO, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "MIVE S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five shares) with a par value of EUR 100.-(one hundred euros) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The Sole manager or the board of Managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the managers are present or represented at a Meeting of the board of managers. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 22.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The 125 (one hundred and twenty-five) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

17726

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-(two thousand euro).

#### General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
2. The following person is appointed as sole manager for an undetermined period:

Mr Michel RAFFOUL, born at Accra, Ghana, on November 9, 1951, residing professionally in Luxembourg L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, she signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AIM Services S.à r.l., avec siège social à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme (RCS Luxembourg B 74676),  
ici représentée par Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de  
"MIVE S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500.(douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur de EUR 100.-(cent euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

En cas de pluralité des gérants, la société est administrée par un conseil de gérance composé au moins d'un (1) Gérant A et au moins d'un (1) Gérant B .

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la Réunion du Conseil de gérance. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les Gérants de classe B), toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

AIM Services S.à r.l., prénommée, a souscrit les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.



*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 2.000.- (deux mille euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel RAFFOUL, né à Accra, Ghana, le 9 novembre 1951, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58347. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003852/324.

(120002981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

**Sture Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.638.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of December.

Before Us Maître Henri BECLK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VOLATI 2 AB, a public limited liability company incorporated under the laws of Sweden, with registered office at Engelbrektsplan 1, 114 34 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556809-7975,

here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 16, 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme":

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed by the subscriber and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the "Shareholder" and collectively the "Shareholders"), a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Corporation"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Object.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in

the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Corporation is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Corporation will have the name of “Sture Finance S.A.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

### Art. 6. Corporate Capital.

6.1. The corporate capital is set at one million Swedish Krona (SEK 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Repurchase of Own Shares.** The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

## Chapter III. Management

**Art. 9. Directors, Board of Directors.** The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

### Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1. All meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two (2) Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is

required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

**Art. 11. Decisions of the Board of Directors.** The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one (1) Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one (1) Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

**Art. 13. Binding Signatures.** The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two (2) Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 14 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one (1) Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

**Art. 14. Day-to-day Management.** The sole Director or the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one (1) or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one (1) or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

**Art. 15. Liability - Indemnification.** The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his/her heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of Directors or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders.** If the Corporation is composed of one (1) single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

**Art. 18. Annual General Meeting of the Shareholders.** The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on May 15<sup>th</sup> at 2.00 pm of each year at the registered office of the Corporation. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

**Art. 19. Other Meetings of the Shareholders.** Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### Art. 20. Procedure, Vote.

20.1. Each Share is entitled to one (1) vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the "Mémorial", and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### Chapter V. Supervision

**Art. 21. Statutory Auditors.** The operations of the Corporation shall be supervised by one (1) or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes"). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

### Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

**Art. 22. Financial Year.** The accounting year of the Corporation shall begin on January 1<sup>st</sup> and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### Chapter VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

### Chapter VIII. Applicable Law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Transitory provisions*

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2012.

2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2013.

#### *Subscription*

Thereupon, VOLATI 2 AB, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to one million (1,000,000) new shares and to have them fully paid up in the amount of one million Swedish Krona (SEK 1,000,000.-) by a contribution in kind consisting of an unquestionable receivable in the amount of one hundred and thirty-two million, one hundred and seventy-two thousand, one hundred and nineteen Swedish Krona (SEK 132,172,119.-) owed to the founder shareholder by Volati Tryck AB, a company incorporated under the laws of Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556856-7647 (the "Contribution in Kind").

The excess amount of the Contributions in Kind shall be allocated to the share premium account of the Corporation in the amount of one hundred and thirty-one million, seventy-two thousand, one hundred and nineteen Swedish Krona (SEK 131,072,119.-), and to the legal reserve in the amount of one hundred thousand Swedish Krona (SEK 100,000.-).

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by a declaration of contributor from the founder shareholder dated December 16, 2011.

The total value of the Contribution in Kind is declared by VOLATI 2 AB to be of one hundred and thirty-two million, one hundred and seventy-two thousand, one hundred and nineteen Swedish Krona (SEK 132,172,119.-), which valuation is accepted by the Corporation and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 26-1 of the law on commercial companies, established by Alter Audit S.à r.l., "réviseurs d'entreprises agréés", with registered office at 69, rue de la Sémois, L-2533 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which report concludes as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the overall value of the contribution does not match with the number and the par value of the shares to be issued and raised by the share premium. (...)"

Prementioned report, being initialed "ne varietur", shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26-1 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies have been observed.

## Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro (€ 1.500.-).

### *Extraordinary general meeting*

The abovenamed company, representing the entire subscribed capital, considering itself as duly convened, has passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by three (3) Directors.
2. The following are appointed as Directors:

#### *Category A Director*

- Mr. Mattias Björk, born in Jukkasjärvi, Sweden, on January 18<sup>th</sup>, 1975, with professional address at Engelbrektsplan 1, 114 32 Stockholm, Sweden;

#### *Category B Directors*

- Ms. Charlotte Lahaije-Hultman, born in Barnarp, Sweden, on March 24<sup>th</sup>, 1975, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Charles Meyer, born in Luxembourg, on April 19<sup>th</sup>, 1969, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Alter Audit S.à r.l., "réviseurs d'entreprises agréés", with registered office at 69, rue de la Sémois, L-2533 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Statutory Auditor.

4. The terms of office of the Directors will expire after the annual meeting of shareholders to be held in 2017.

5. The terms of office of the Statutory Auditor will expire after the annual meeting of Shareholders to be held in 2013.

6. The registered office of the Corporation is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, the same signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

VOLATI 2 AB, une société anonyme régie selon les lois de Suède, ayant son siège social au Engelbrektsplan 1, 114 34 Stockholm, Suède, enregistrée au Registre des Sociétés Suédois sous le numéro 556809-7975,

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 16 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Sture Finance S.A.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital, Actions

### Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à un million de Couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (SEK 1,-) chacune.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Rachat d'actions propres.** La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Chapitre III. Administration

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

### Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire à Luxembourg.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux (2) Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être

renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un (1) seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un (1) Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un (1) Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux (2) Administrateurs, ou par la seule signature d'un (1) Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

**Art. 14. Gestion journalière.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

**Art. 15. Responsabilité, Indemnisation.** Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 16. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un (1) ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un



intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

#### Chapitre IV. Actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.** Si la Société est composé d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 15 mai à 14h00, de chaque année au siège social de la Société. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires.** Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

#### Art. 20. Procédure, Vote.

20.1. Chaque action donne droit à une (1) voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux (2) fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### Chapitre V. Surveillance

**Art. 21. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

## Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VIII. - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

### *Souscription*

Sur ce, VOLATI 2 AB, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire au un million (1.000.000) d'actions nouvelles et les libérer intégralement pour un montant de un million de Couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-) par un apport en nature consistant en une dette certaine et liquide d'un montant de cent trente-deux millions cent soixante-douze mille cent dix-neuf Couronnes suédoises (SEK 132.172.119,-) due à l'actionnaire fondateur comme par Volati Tryck AB, une société régie par les lois de Suède, enregistrée auprès de Registre des Sociétés Suédoises sous le numéro 556856-7647 (l'«Apport en Nature»).

Le montant excédentaire de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société à hauteur de cent trente-et-un million, soixante-douze mille, cent dix-neuf Couronnes suédoises (SEK 131.072.119,-), et à la réserve légale à hauteur de cent mille Couronnes suédoises (SEK 100.000,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration de l'apporteur de l'actionnaire fondateur en date du 16 décembre 2011.

La valeur totale de l'Apport en Nature est déclarée par VOLATI 2 AB être de cent trente-deux millions cent soixante-douze mille cent dix-neuf Couronnes suédoises (SEK 132.172.119,-), dont l'évaluation est acceptée par la Société et soumise à un rapport de l'auditeur indépendant, conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, établi par Alter Audit S.à r.l., réviseurs d'entreprises agréés, dont le siège est à 69, rue de la Sémois, L-2533 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur la base de notre examen, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission respective des actions. (...».

Le rapport susmentionné, étant paraphé «ne varietur», restera attachée au présent acte pour être déposée dans le même temps auprès des autorités d'enregistrement.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par trois (3) Administrateurs:

2. Sont nommés Administrateurs:

*Administrateur de Catégorie A:*

- M. Mattias Björk, né le 18 janvier 1975 à Jukkasjärvi, Suède, demeurant professionnellement au Engelbrektsplan 1, SE-114 32 Stockholm, Suède

*Administrateurs de Catégorie B:*

- Mme Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp, Suède, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Alter Audit S.à r.l., réviseurs d'entreprises agréés, dont le siège est à 69, rue de la Sémois, L-2533 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes.

4. Le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire se tenant en 2017.

5. Le mandat du Commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant se tenant en 2013.

6. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180047/545.

(110209477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**Zimmer Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.357.300,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.255.

In the year two thousand and eleven on the twenty-fourth of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ZIMMER SCHWEIZ HOLDINGS AG, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland having its registered office at 8 Sulzer-Allee, 8404 Winterthur, Switzerland and registered with the Canton of Zurich Commercial Register under number CH170.3.004.253-7 ("Zimmer Schweiz") here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by Zimmer Schweiz on November 22, 2011;

and

ZIMMER NETHERLANDS HOLDINGS B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its business address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 09056754 ("Zimmer Netherlands") here represented by Mr. Regis Galiotto, aforementioned, by virtue of a proxy given by Zimmer Netherlands on November 22, 2011.

Zimmer Schweiz and Zimmer Netherlands are hereafter collectively referred to as the "Shareholders".

Said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, have requested the notary to enact the following:

I. Zimmer Schweiz holds forty one thousand nine hundred forty three (41,943) ordinary shares and one hundred sixty eight thousand four hundred ninety (168,490) Class A shares of ZIMMER LUXEMBOURG II S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated June 8, 2004, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 822 of August 11, 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 101.255 (the "Company"). The Articles of Association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), dated January 7, 2009 published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 310 of February 12, 2009.

II. Zimmer Netherlands holds thirty three thousand one hundred forty (33,140) Class B shares of the Company.

III. The Shareholders take the following resolution:

*Sole resolution*

The Shareholders resolve to amend Article 23 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 23. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profits of the Company. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall each year be allocated to the statutory reserve. That allocation will cease to be required as soon and as long as the statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

Each Class A Preferred Share shall be entitled to a cumulative annual dividend equal to seven point five seven six five percent (7.5765%) of six thousand eighty-four Euros and sixty-five Cents (EUR 6,084.65).

Each Class B Preferred Share shall be entitled to a cumulative annual dividend equal to 12 month EURO LIBOR as of the end of the relevant financial year plus two hundred fifty point twenty five basis points (12-Month EURO LIBOR + 250.25 bps) of eighty-seven thousand six hundred three Euros and six Cents (EUR 87,603.06).

The preferred dividend rights of the Class A Preferred Shares, including any unpaid accumulated preferred dividend shall rank senior to any dividend rights on the Class B Preferred Shares or on the Ordinary Shares.

The preferred dividend rights of the Class B Preferred Shares, including any unpaid accumulated preferred dividend shall rank senior to any dividend rights on the Ordinary Shares.

Any dividend to which a class of shares is entitled pursuant to Article 23 shall only be payable as, if and when declared by the shareholder(s) or the Manager(s) in case of an interim dividend.

The shareholders or the Manager(s) in case of an interim dividend shall determine whether the accrued but unpaid preferred dividends shall be paid, on an annual basis.

After payment of the preferred dividend entitlements set forth in this Article 23, including any unpaid accumulated preferred dividend, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it together with carried forward profits, distributable reserves to the holder(s) of Ordinary Shares as dividend.

Subject to the conditions fixed by law and the compliance with the principles set forth in this Article 23, the Manager (s) may pay out an advance payment on dividends on the basis of interim accounts prepared by the Manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the statutory reserve. The Manager(s) determine the amount and the date of payment of any such advance payment."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

ZIMMER SCHWEIZ HOLDINGS AG, une société de capitaux dûment constituée et existant valablement selon les lois suisses, ayant son siège social au 8 Sulzer-Allee, 8404 Winterthur, Suisse et inscrite auprès du Registre de Commerce du Canton de Zurich, sous le matricule CH170.3.004.253-7 («Zimmer Schweiz») ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par Zimmer Schweiz le 22 novembre 2011;

Et

ZIMMER NETHERLANDS HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son adresse commercial au Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam Pays-Bas et inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le matricule 09056754 («Zimmer Netherlands») ici représentée par M. Regis Galiotto, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée par Zimmer Netherlands le 22 novembre 2011.

Zimmer Schweiz et Zimmer Netherlands sont ensemble désignés par la suite comme les «Associés».

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Zimmer Schweiz détient quarante et un mille neuf cent quarante-trois (41.943) parts sociales ordinaires et cent soixante huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (168.490) parts sociales de Catégorie A de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ZIMMER LUXEMBOURG II S.A R.L., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822 du 11 août 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B101.255 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), en date du 7 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 310 en date du 12 février 2009.

II. Zimmer Netherlands détient trente-trois mille cent quarante (33.140) parts sociales de Catégorie B de la Société,

III. Les Associés prennent la résolution suivante:

*Première résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 23 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 23. Affectation des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) chaque année pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Chaque Part Sociale Privilégiée de Catégorie A ouvrira droit à un dividende annuel cumulatif égal à sept virgule cinq sept six cinq pour cent (7,5765 %) de six mille quatre-vingt-quatre Euros et soixante-cinq cents (EUR 6.084,65).

Chaque Part Sociale Privilégiée de Catégorie B ouvrira droit à un dividende annuel cumulatif égal à EURO LIBOR-12 mois à la date de clôture de l'exercice concerné plus deux cent cinquante virgule vingt cinq points de base (EURO LIBOR-12 Mois + 250,25) de quatre-vingt-sept mille six cent trois Euros et six Centimes (EUR 87.603,06).

Les droits aux dividendes privilégiés des Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A, y compris dividendes privilégiés cumulés et non payés seront de rang prioritaire à tout droit aux dividendes des Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B ou des Parts Sociales Ordinaires.

Les droits aux dividendes privilégiés des Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B, y compris dividendes privilégiés cumulés et non payés seront de rang prioritaire à tout droit aux dividendes des Parts Sociales Ordinaires.

Tous les dividendes auxquels une catégorie de parts sociales donne droit suivant cet article 23 seront payés si, et seulement si, une telle distribution a été décidée par les associés ou bien par le(s) Gérant(s) dans le cas d'un acompte sur dividende.

Les associés ou le(s) Gérant(s) dans le cas d'un acompte sur dividende, devront déterminer annuellement si les dividendes dus mais non payés seront payés.

L'associé unique où les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, après paiement des droits aux dividendes tels que décrits dans l'article 23 y compris dividendes privilégiés cumulés et non payés. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux

détenteurs de Parts Sociales Ordinaires avec les bénéficiés reportés à nouveau, les réserves distribuables sous forme de dividendes.

Sous réserve des dispositions fixées par la loi et conformément aux principes établis dans l'article 23 de ces Statuts, le(s) Gérant(s) peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur base des relevés de compte préparés par le Gérant unique, ou le cas échéant par le Conseil de Gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale. Le(s) Gérant(s) détermineront le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53672. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004062/157.

(120002819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

### **Carma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 165.812.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"SAHOS S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 63-65, rue de Merl, in L-2146 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register under number B 157 464,

duly represented by Anouar BELL, Private employee, residing professionally at 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him on 27<sup>th</sup> December 2011.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

« **Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «CARMA S.A.» (the "Company).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 4. Object.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 310 (three hundred ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at five million Euros (EUR 5,000,000.-) to be divided into 50 000 (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the company might be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 31th, 2016, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 7. Shareholders meetings - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

**Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of June at 11.00 A.M.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 9. Other meetings.** Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Composition of Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 11. Board meetings.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.



**Art. 13. Representation.** The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 14. Supervision.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> and shall terminate on December 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 16. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 17. Dissolution.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31<sup>st</sup>, 2012.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid at 100% (one hundred per cent) in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital	Paid-in Capital	Number of shares
SAHOS S.A. ....	31 000	31 000	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty one thousand euros (31.000,- EUR) is as of now available to the company

#### *Declaration - Evaluation*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300.-EUR.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as directors:

a) Mr Jean-Marc FABER, chartered accountant, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

b) Mr Manuel BORDIGNON, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

c) Mr Christophe MOUTON, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

3. Has been appointed statutory auditor:

- Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4. The address of the Company is set at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2017.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### French version:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

“SAHOS S.A.”, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157 464

ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 décembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «CARMA S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) représenté par 50 000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par videoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

*Souscription et Libération*

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré à hauteur de 100% (cent pour cent) en espèces les montants suivant

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
SAHOS S.A. ....	31.000	31.000	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300.-EUR.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
  - b) Monsieur Manuel BORDIGNON, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
  - c) Monsieur Christophe MOUTON, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2012. Relation: EAC/2012/27. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002312/403.

(120001155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**Mezzanine Finance Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 116.353.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2011*

En date du 16 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé :

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Scott Edel, avec effet au 31 décembre 2011 à minuit, en qualité d'Administrateur

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Mezzanine Finance Europe S.A.  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012003235/15.

(120001744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**1-Days, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 9, rue Ferdinand Nothomb.  
R.C.S. Luxembourg B 144.860.

—  
*Résolution prise par l'associé unique le 4 janvier 2012:*

En date du 4 janvier 2012, l'associé unique de 1-Days S.à.r.l. («la société») a décidé de transférer le siège social de la société à L-4264 Esch/Alzette, 9 Rue Ferdinand Nothomb.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Le gérant

Référence de publication: 2012003421/14.

(120002197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**HECF Edmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 216.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 162.780.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003146/11.

(120001916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Eurolux Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 87.617.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 juin 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 juin 2010, que:

Les mandats des administrateurs:

- ERIKSSON-HUBSCH Viviane, née le 3 mars 1956 à Differdange, demeurant 10, rue Joseph Schroeder à L-6981 Rameldange;

- DIDERRICH Jeannot, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, demeurant Maison 1 à L-7431 Niederglabach;

- ERIKSSON Ulf, né le 29 septembre 1939 à Noorköping en Suède, demeurant 10, rue Joseph Schroeder à L-6981 Rameldange.

Ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2015.

Le mandat de commissaire aux comptes:

- Benoy Kartheiser Management SARL immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B33849, établie et ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

A été prolongé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2015.

Le mandat de Fidu-Concept SARL en tant que commissaire aux comptes a été révoqué avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012004313/22.

(120003887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

---

**HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 560.600,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003148/11.

(120001913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.339.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 17, Penners Garden, KT6 6JW Surbiton, Royaume-Uni.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, de nommer en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Jaap Meijer, né le 24 Septembre 1965 à Laren, Pays-Bas, résidant au 6, op de Dresch, L-8127 Bridel, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012003234/19.

(120002339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**GSI - Grupo Sousa International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.291.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de vente signé en date du 29 décembre 2011 que Lumiso SGPS, Lda. a vendu 50.000 des parts sociales de la Société, de EUR 1,- chacune (les Parts Sociales).

Désormais, la totalité des parts sociales de la Société sont détenues par:

Désignation d'associé unique	Nombre de Parts Sociales
Grupo Sousa Investimentos SGPS, Lda. Largo dos Varadouros n° 4, 3° 9000-053 Funchal, Portugal . . . . .	100.000
Total . . . . .	100.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2012005045/24.

(120004752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Société Hôtelière de la Pétrusse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 74.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003357/9.

(120002143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Société Hôtelière de la Pétrusse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 74.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003358/9.

(120002144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Grove Holding, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 102.602.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons en notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue en date du 29 mars 2011 ayant effet au 1<sup>er</sup> avril 2011 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

(le "domiciliataire")

et

GROVE HOLDING

Luxembourg R.C.S. B 102602

Siège social:

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg



Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.  
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2012005375/24.

(120004159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

---

**Sogefinlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 73.527.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.  
Claude GEIBEN  
LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2012003360/12.

(120002130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Ibralux Holdings 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 152.763.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 décembre 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003769/21.

(120003014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

---

**OT Luxembourg 0 & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 162.912.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.912, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1st August 2011, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 4 October 2011 (number 2358, page 113153). The articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 18 November 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To increase the Company's share capital by an amount of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-), so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) up to seven million eight hundred and fifty-five thousand five hundred and eighty-three Euros (EUR 7,855,583.-), by the issue of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three (7,735,583) new ordinary shares (the "New Shares") having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and to be paid up by a contribution in cash for a total amount of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-). The total contribution of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-) shall be entirely allocated to the Company's share capital.

2. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-), so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) up to seven million eight hundred and fifty-five thousand five hundred and eighty-three Euros (EUR 7,855,583.-), by the issue of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three (7,735,583) new ordinary shares (the "New Shares") having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and to be paid up by a contribution in cash for a total amount of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-).

*Subscription - Payment*

The New Shares have been subscribed in cash by Advent OT (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.884, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on November 2011, hereto annexed.

The total contribution of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase, which shall now be read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company has a share capital of seven million eight hundred and fifty-five thousand five hundred and eighty-three Euros (EUR 7,855,583.-) divided into seven million eight hundred and fifty-five thousand five hundred and eighty-two (7,855,582) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.-) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by OT Luxembourg 0 S.à r.l. as unlimited shareholder (actionnaire commandité).”

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A.» (ci après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.912, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 4 octobre 2011, numéro 2358, page 113153. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 novembre 2011 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.735.583,-), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-) jusqu'à sept millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.855.583,-) par l'émission de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois (7.735.583) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera entièrement alloué au capital social de la Société.

2. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.735.583,-), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-) jusqu'à sept millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.855.583,-) par l'émission de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois (7.735.583) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

#### *Souscription - Paiement*

Les Nouvelles Actions Ordinaires sont souscrites par un apport en numéraire par «Advent OT (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.884, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le novembre 2011, ci-annexée.

L'apport total de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.735.583,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

### Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est de sept millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.855.583,-), représenté par sept millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.855.582) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (toutes ensemble les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par OT Luxembourg 0 S.à r.l., actionnaire commandité de la Société.»

### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V. A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15967. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012004550/150.

(120003457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

---

### Valoris 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.341.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012003399/12.

(120002182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

### PW Lux 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 79.766.

---

*Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 26 avril 2011*

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Jacques SPIJER;
- Max VORST;
- Philip VAN PERLSTEIN.

L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants pour une durée de 6 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale statuant en 2017:

- PROWINKO BELGIE HOLDING, société anonyme, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, Avenue Louise 32 bte 15, immatriculée au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro BE 0476.703.728, représentée par Monsieur Max VORST, directeur, né le 2 décembre 1966 à Amsterdam (NL), demeurant à NL-1077 Amsterdam, Apollolaan 188;

- PRIME RETAIL CONSULTANT, société anonyme, ayant son siège social à B-1380 Lasne, Carré Gomand 1, immatriculée au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro BE 0453.505.583, représentée par Monsieur

Philip van Perlstein, administrateur délégué, né le 4 février 1963 à Laren (NL), demeurant à B-1380 Lasne, Carré Gomand 1;

- YALESCO S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, rue Henri M. Schnadt 10A, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B79780, représentée par Monsieur Jacques SPIJER, administrateur, né le 8 janvier 1948 à Amsterdam (NL), demeurant à B-2020 Antwerpen, Della Faillelaan 53.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société Mazars, ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg et immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B56248.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi renouvelé viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004585/30.

(120003847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

---

### **Sport Concept S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 85.306.

Le siège social de la société SPORT CONCEPT S.A., à L-8080 BERTRANGE, 57 route de Longwy, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B numéro 85306, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Maître Daniel PHONG

*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2012003364/11.

(120002065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

### **Unleveraged European ABS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.030.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2011*

En date du 16 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Scott Edel, avec effet au 31 décembre 2011 à minuit, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Unleveraged European ABS S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012003393/15.

(120001740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

### **SOGECOSE, Société de Gestion, de Conseils et de Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.471.

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Philippe LAMBERT, né à Liège (Belgique), le 02 décembre 1971, demeurant professionnellement au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée " Société de Gestion, de Conseils et de Services S.à r.l.", en abrégé SOGECOSE S.à r.l. avec siège social à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84.471, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 391 du 11 mars 2002 et numéro 419 du 15 mars 2002.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, de réduire le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-onze mille euros (191.000,-EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent trois mille cinq cents euros (203.500,-EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR)

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement à l'associé unique, sans annulation de parts sociales, mais par la réduction du pair comptable des parts sociales représentatives du capital social.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent au remboursement à l'associé unique, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, de remplacer les huit mille cent quarante (8.140) parts sociales existantes sans expression de valeur nominale par cent (100) parts sociales nouvelles sans expression de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente réduction de capital sont évalués à la somme de 1.000,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe LAMBERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2011. Relation GRE/2011/3976. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2012003356/51.

(120001889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Supreme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUPREME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012003365/11.

(120002171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**T.I.L. Trans Ideal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4986 Sanem, 1, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 107.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003368/10.

(120001745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Tension II AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.661.169,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.883.

Les comptes annuels audités au 30 Juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tension II AcquiCo S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012003369/11.

(120001989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Thunderbird Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.596.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 novembre 2011*

1. Monsieur Robert van't Hoeft a démissionné de son mandat avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
2. Monsieur Martinus C.J. Weijermans a démissionné de son mandat avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
3. Monsieur Sinan Sar, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement à 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
4. Monsieur Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement à 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

*Pour Thunderbird Holdings S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012003371/20.

(120002440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Hidari Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 27.245.

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HIDARI HOLDING S.A.-SPF", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 27245, constituée suivant acte reçu en date du 29 décembre 1987, publié au Mémorial C numéro 80 du 25 mars 1988.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision sur la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Nomination du commissaire vérificateur à la liquidation;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

la société A.T.T.C. Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme commissaire vérificateur à la liquidation: la société A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J.-P. VAN KEYMEULEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58256. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Référence de publication: 2012003741/57.

(120002422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

**Tyalt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 137.144.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003377/10.

(120002306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.